



IER, 2023



GUIDE MÉTHODOLOGIQUE 1



Domaine : Gestion Durable des Ressources Naturelles

Mise en place de Cadre de Concertation Multi-Acteurs (CCMA) pour la gestion durable des ressources naturelles

AUTEURS :

	Moriké DIAWARA	Baba COULIBALY	Souleymane S. TRAORÉ	Sidi DEMBÉLÉ
	Géographe / IER	Géographe / ISH	Géographe, USSGB / IER	Géographe, USSGB / IER
	dmorike@yahoo.fr	baba.mcoulibaly@gmail.com	sstraore@yahoo.fr	sidi_dembele@yahoo.fr

Date de mise au point : 2022 | Date d'édition : 2023 | Date de validation par l'IER : JUIN 2023



Gouvernement
de la République du Mali

Source de financement :

&



Agence Française de
Développement (AFD)

I- INTRODUCTION

Les ressources naturelles sont soumises à une forte pression physique et anthropique causant leur rareté. Malgré l'aspect collectif du problème, des solutions individuelles et communautaires développées jusque-là se sont montrées insuffisantes dans le cadre d'une gestion durable, d'où la nécessité de mettre en place un cadre inclusif d'exploitation et de gestion durable des ressources naturelles locales. Le Cadre de Concertation Multi-Acteurs (CCMA) permet de réunir les acteurs locaux autour des questions d'exploitation, de gestion des ressources naturelles et d'aménagement des espaces.

À travers le CCMA, les acteurs locaux s'engagent à adopter des règles de gestion et à les faire respecter. L'objectif de ce guide est de présenter la démarche de mise en place d'un CCMA dans l'optique d'une gestion durable des ressources naturelles.

II- PROVENANCE / ORIGINE

Provenance : IER / Mali

Origine : IER/USSGB/ISH/AgrECo

III- DESCRIPTION DE LA MÉTHODOLOGIE

Le CCMA est une démarche collective et participative adoptée par des acteurs locaux en assemblée générale. Il regroupe tous les acteurs impliqués dans l'exploitation et la gestion des ressources naturelles et inclut au moins deux participants de chaque village environnant, les représentants des services techniques et de la mairie. Le CCMA est composé d'organes de gestion et de suivi, des plans d'actions et des règles que les acteurs s'engagent à respecter.

IV- ÉTAPES DE LA MÉTHODOLOGIE

IV- 1 Les informations et autres éléments nécessaires

La mise en place d'un CCMA demande des ressources humaines engagées pour la cause et des équipements adaptés. Les ressources humaines sont composées des spécialistes en approches participatives, en gestion des ressources naturelles et en agroforesterie. Le guide d'entretien, le flipchart (papier padex) et les écritoirs sont les équipements nécessaires pour la conduite de l'assemblée. Le guide contient les questions clés sur l'identification des acteurs et leurs rôles dans la gestion des ressources. L'approche FFOM (Forces, Faiblesses, Opportunités, Menaces) est utilisée dans le diagnostic des ressources naturelles et leurs modes de gestion existants.

IV- 2 Les étapes de mise en œuvre

La démarche commence par une analyse à travers la démarche FFOM, la restitution de cette analyse, la présentation de l'organisation du CCMA, l'adhésion communautaire à la logique du CCMA, le choix des membres des différents organes, l'élaboration d'un plan d'actions, la formalisation du CCMA, l'opérationnalisation du CCMA et le suivi-évaluation.

IV- 2-1 Conduite de la démarche FFOM

L'analyse FFOM est un outil d'analyse stratégique facilitant la prise de décisions. Elle consiste à étudier les atouts et faiblesses d'un système étudié (espace géographique dans ce cas) et les opportunités et menaces de son environnement afin d'aider à la définition d'une stratégie de développement. L'analyse FFOM (Tableau I) dégage les ressources en jeu, les usages, les modes de gestion existants, leurs forces et faiblesses, les menaces, les actions à entreprendre pour une gestion durable, les opportunités à saisir, les moyens financiers, matériels et humains disponibles et nécessaires. Cela permet de prendre en compte dans la stratégie à la fois les facteurs internes et externes, en maximisant les forces et opportunités et en minimisant les effets des faiblesses et des menaces.

Tableau I : **Cadre d'analyse FFOM** (questions non exhaustives)

	FORCES	FAIBLESSES
VUE D'INTERNE	<ul style="list-style-type: none"> ● Quelles sont les ressources qui génèrent des avantages (services) pour la population ? ● Quelles sont les insuffisances des stratégies actuelles de gestion ? Les modes de gestion actuels sont-ils durables ? ● Les acteurs locaux étaient-ils impliqués dans la conception des schémas d'exploitation et de gestion des ressources naturelles ? 	<ul style="list-style-type: none"> ● Quelles sont les insuffisances des modes de gestions actuels ? ● Les stratégies d'exploitation et de gestion sont-elles individuelles ou collectives ? ● Les acteurs s'impliquent-ils dans la mise en œuvre efficace des schémas de gestion ?
	OPPORTUNITÉS	MENACES
VUE D'EXTERNE	<ul style="list-style-type: none"> ● Quels sont les avantages générés par ces ressources ? ● Quels sont les amendements à apporter aux modes de gestion existants ? ● Quelles sont les opportunités à saisir dans l'aspect collectif et inclusif des schémas d'exploitation et de gestion des ressources naturelles ? 	<ul style="list-style-type: none"> ● Quelles sont les menaces sur les différentes ressources ? ● L'inclusivité de tous les acteurs est-elle prise en compte ? ● La non inclusivité de tous les acteurs impacte t-elle négativement la mise en œuvre des schémas de gestion ?

IV- 2-2 Composition du CCMA

Le CCMA est composé d'une Assemblée Générale (AG), d'un Comité de Coordination (CCoord) et d'un Conseil Consultatif (CCon). Ces organes élaborent et mettent en œuvre un plan d'actions, définissent des règles d'exploitation et de gestion des ressources naturelles

- **Assemblée Générale (AG)**

Elle regroupe tous les acteurs concernés par l'exploitation et la gestion des ressources naturelles. L'AG se réunit pour faire le point de la gestion des ressources naturelles et du territoire et programmer les activités. Elle est présidée par le chef du village et se réunit une fois l'an.

- **Comité de Coordination (CCoord)**

L'AG met en place le Comité de Coordination du CCMA composé plus ou moins de 22 membres, désignés pour un mandat de deux ans, renouvelables. Ce comité de coordination compte six postes qui sont :

- **Présidence** : est assurée par le chef du village assisté par deux membres. L'orientation, la coordination, la prise de décision et les conseils sont les tâches assurées par cet organe.
- **Commission administrative** : est composée de deux membres alphabètes. Ces activités sont l'administration, la tenue des procès-verbaux (PV) des réunions et l'archivage des documents.
- **Commission aménagement** : comprend cinq membres. Elle est chargée des questions d'aménagements (forestiers, pâturages, agro-forestière, etc.).
- **Commission de veille** : compte cinq membres. Elle assure le suivi du respect des règles de gestion des ressources, la planification des activités, l'appui aux bonnes pratiques, l'animation, la mobilisation et sensibilisation.
- **Commission cohésion sociale** : regroupe cinq membres. Les activités de cette commission sont axées sur le règlement des litiges / conflits, la conciliation, la médiation, la promotion de la paix et de la cohésion sociale.
- **Commission finance** : composée de deux personnes de préférences alphabétisées, s'occupe de la gestion des fonds générés et reçus par le comité de coordination.

Le CCoord se réunit deux fois par an et est composé des représentants du Conseil du Village (CV), de la Coopérative des Producteurs de Coton (CPC), des Couches vulnérables (femmes, jeunes, allochtones, etc.), des Villages Voisins (VV), des Personnes Ressources (imams, hommes de caste, etc.).

- **Conseil consultatif**

Le conseil consultatif (CCon) est composé des représentants des services techniques, de la mairie et des partenaires au développement présents dans la zone (ONG, projets et programmes). Sa tâche est l'appui-conseil concernant les bonnes pratiques et le respect des textes législatifs et réglementaires.

- Plan d'actions

Le plan d'actions est l'ensemble des actions organisées par activités élaborées par le CCord pour une période de deux ans. Il est élaboré après l'analyse FFOM.

- Règles d'exploitation et de gestion des ressources naturelles

Elles comportent l'ensemble des règles d'accès aux espaces et d'exploitation des ressources naturelles dans un document écrit et archivé. Ce document contient également les règles de gestion durable des ressources naturelles définies lors de l'élaboration du plan d'actions.

IV- 2-3 Adhésion communautaire à la logique du CCMA

Cela passe par un exposé des enjeux, des objectifs et de la composition du CCMA. Après cet exposé, les acteurs sont amenés à s'approprier de la logique du cadre et du choix des membres devant rentrer dans les différents organes.

IV- 2-4 Mise en place des organes

Pour chaque organe, les membres sont proposés en assemblée générale. Les participants procèdent au vote si plus d'un membre est proposé à un poste, mais le consensus doit être privilégié pour chaque désignation. Un membre ne peut être désigné qu'à un seul poste.

IV- 2-5 Élaboration d'un plan d'actions

Après la mise en place des organes du CCMA, les acteurs élaborent un plan d'actions à mettre en œuvre. Le plan d'actions du CCMA est un ensemble des activités organisées par thématiques dans un tableau. Il comprend en plus de ces activités et le chronogramme d'exécution. Les ressources humaines, financières et matérielles nécessaires sont définies pour chaque activité. Par la suite, la liste des activités prioritaires est dressée. Le plan d'actions fixe aussi les règles collectives d'exploitation et de gestion durables des ressources naturelles. Le CCMA ne peut aussi en aucun cas se substituer aux services techniques pour les tâches qui leurs sont réservées.

IV- 2-6 Formalisation du CCMA

La formalisation du CCMA auprès des structures techniques et administratives est une étape importante dans la réussite des activités. Facteur de reconnaissance et d'affirmation dans le paysage des acteurs, la formalisation est faite lors d'un atelier qui regroupe le CCMA, les collectivités territoriales et les services techniques.

IV- 2-7 Opérationnalisation du CCMA

L'opérationnalisation consiste à mettre en œuvre le plan d'actions validé et soumis pour information aux autorités techniques et administratives.

IV- 2-8 Suivi-évaluation

Le groupe de suivi-évaluation est composé de certains membres du comité exécutif et du conseil consultatif. Il définit la périodicité des réunions sur le suivi et l'évaluation du plan d'actions mis en œuvre.

IV- 3 Les Produits de la démarche

La démarche constitue une plateforme d'échange et d'interaction entre les acteurs pour une gestion durable et efficace des ressources naturelles. Les acteurs fixent les règles locales d'exploitation et de gestion des ressources naturelles qui sont présentées aux structures techniques et administratives. Les orientations pour une gestion durable collective des ressources naturelles sont identifiées. Ces orientations sont traduites en un plan de gestion durable des ressources naturelles. Les communautés peuvent décider de mettre en œuvre directement ce plan de gestion durable ou l'explorer avec des experts à travers des outils de modalisation.

CONDITIONS DE RÉUSSITE

Il faut tout d'abord, la volonté des acteurs de constituer une plateforme d'échanges, de discussion et de prise de décision sur l'exploitation et la gestion durable des ressources naturelles. L'adoption de ce guide est un outil efficace pour mettre tous les acteurs autour de la table pour la co-conception d'approches efficaces et efficientes d'exploitation et de gestion durable des ressources du territoire.

VI- CONDITIONS D'UTILISATION ET GROUPES CIBLES

Le CCMA favorise le dialogue entre les acteurs locaux et permet une co-conception de schémas de gestion appropriés pour une gestion durable des ressources naturelles aux échelles des exploitations agricoles et des territoires. Cette technologie est applicable dans toutes les zones où le problème d'exploitation et de gestion des ressources naturelles se pose. Son utilisation doit obligatoirement prendre en compte la représentation de toutes les catégories socio-professionnelles (agricultures, éleveurs, agro-éleveurs, exploitants forestiers, pêcheurs, etc.) sans oublier la dimension genre (femmes et jeunes).

Le guide cible les acteurs locaux, les collectivités, les services techniques, les ONGs et les projets dans le cadre des projets de Gestion des Ressources Naturelles (GRN) et de protection de l'environnement.

V- PROJET DE RECHERCHE DE RÉFÉRENCE DU GUIDE

Titre : Projet d'appui à la transition agroécologique en zone cotonnière du Mali (AgrECo)

Date de démarrage : 2020

Date de fin : 2023

Source de financement : L'Agence Française de Développement et le Gouvernement de la République du Mali.